

**AVIS DE CONVOCAATION AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES
DES ÉPARGNANTS DES FONDS SUIVANTS :**

**BMO FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS ÉCHELONNÉES
BMO PORTEFEUILLE FNB PLUS À REVENU FIXE
BMO PORTEFEUILLE FNB PLUS À REVENU ÉQUILIBRÉ
(individuellement et collectivement, un ou les « fonds en dissolution »)**

Madame, Monsieur,

La présente constitue un avis que des assemblées extraordinaires des épargnants (chacune une « **assemblée** » et, collectivement, les « **assemblées** ») des fonds en dissolution auront lieu simultanément à 14 h (heure de Toronto) à la FCP Gallery, 1 First Canadian Place, 100 King Street West, Toronto (Ontario) M5X 1A9 le 4 avril 2019 auxquelles les porteurs de titres de chaque fonds en dissolution voteront ensemble en tant que porteurs de titres d'un fonds et les porteurs de titres de série F du Fonds d'obligations de sociétés échelonnées BMO voteront séparément en tant que porteurs de titres d'une série. Si l'assemblée à l'égard d'un fonds en dissolution ou de la série F du Fonds d'obligations de sociétés échelonnées BMO est ajournée, la présente constitue un avis quant à la reprise de l'assemblée, laquelle aura lieu aux bureaux de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., situés au Bay Adelaide Centre, East Tower, 22 Adelaide Street West, bureau 3400, Toronto (Ontario) M5H 4E3, le 11 avril 2019 à compter de 14 h (heure de Toronto). Le quorum pour chaque assemblée est de deux porteurs de titres présents ou représentés par procuration. Le quorum pour la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement correspondra au nombre de porteurs de titres présents ou représentés par procuration à la reprise de l'assemblée.

L'objet des assemblées consiste à examiner et, s'il est jugé souhaitable, à adopter des résolutions approuvant les questions suivantes :

1. À l'égard du **Fonds d'obligations de sociétés échelonnées BMO** seulement, la fusion par absorption de ce fonds par le Fonds d'obligations de base BMO et les questions connexes décrites dans la résolution annexée à la circulaire d'information de la direction ci-jointe. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la rubrique « Fusion par absorption du Fonds d'obligations de sociétés échelonnées BMO par le Fonds d'obligations de base BMO » dans la circulaire d'information de la direction.
2. À l'égard du **Portefeuille FNB plus à revenu fixe BMO** seulement, la fusion par absorption de ce fonds par le Portefeuille FNB à revenu fixe BMO et les questions connexes décrites dans la résolution annexée à la circulaire d'information de la direction ci-jointe. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la rubrique « Fusion par absorption du Portefeuille FNB plus à revenu fixe BMO par le Portefeuille FNB à revenu fixe BMO » dans la circulaire d'information de la direction.
3. À l'égard du **Portefeuille FNB plus à revenu équilibré BMO** seulement, la fusion par absorption de ce fonds par le Portefeuille FNB équilibré BMO et les questions connexes décrites dans la résolution annexée à la circulaire d'information de la direction ci-jointe. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la rubrique « Fusion par absorption du Portefeuille FNB plus à revenu équilibré BMO par le Portefeuille FNB équilibré BMO » dans la circulaire d'information de la direction.
4. À l'égard de chacun des fonds en dissolution, les délibérations sur les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée.

Les fonds en dissolution ainsi que le Fonds d'obligations de base BMO, le Portefeuille FNB à revenu fixe BMO et le Portefeuille FNB équilibré BMO sont collectivement appelés les « **fonds** ».

Une description complète des questions devant être examinées à l'assemblée est fournie dans la circulaire d'information de la direction. Le texte de chaque résolution autorisant les questions exposées aux paragraphes 1 à 3 figure à l'annexe A de la circulaire d'information de la direction.

Sites Web où sont affichés les documents relatifs à l'assemblée

Nous vous invitons à examiner la circulaire d'information de la direction, disponible sur notre site Web à l'adresse www.bmo.com/gma/ca, sur le site www.SecureOnlineVote.com et sur celui du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à l'adresse www.sedar.com, avant de voter. Les documents pourront être consultés sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Exercice des droits de vote

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos titres des fonds en dissolution par la poste, par télécopieur, par Internet ou en personne. Veuillez vous reporter aux directives sur votre formulaire de procuration pour savoir comment exercer vos droits de vote par l'une de ces méthodes.

Les porteurs de titres qui ont le droit de voter, mais qui ne peuvent pas assister à une assemblée en personne, sont priés d'exercer leur droit de vote en remplissant, en datant, en signant et en retournant le formulaire de procuration ci-joint dans l'enveloppe fournie ou par télécopieur au 1 888 496 1548 pour qu'il soit reçu au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de l'assemblée ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Une enveloppe adressée et affranchie vous a été fournie. Par ailleurs, les porteurs de titres peuvent exercer leur droit de vote en ligne sur le site www.SecureOnlineVote.com en utilisant le numéro de contrôle indiqué sur le formulaire de procuration ci-joint.

Procédure de notification et d'accès

Aux termes d'une dispense, nous avons choisi d'avoir recours à une procédure de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier que représentent les documents distribués aux fins des assemblées. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire d'information de la direction avec le formulaire de procuration ci-joint, vous recevez le présent avis qui décrit la procédure à suivre pour accéder en ligne à la circulaire d'information de la direction ou pour demander d'en recevoir gratuitement un exemplaire imprimé ou électronique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous au 1 800 304-7151.

Comment obtenir un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée

Vous pouvez nous demander de vous transmettre un exemplaire de la circulaire d'information de la direction :

- en nous envoyant un courriel à servicealaclientele.fonds@bmo.com;
- en nous téléphonant sans frais au 1 800 304-7151;
- en nous écrivant à BMO Investissements Inc., 250 Yonge Street, 7^e étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8.

Si nous recevons votre demande d'un exemplaire de la circulaire d'information de la direction avant le 28 mars 2019, soit 5 jours ouvrables avant la date de l'assemblée, la documentation vous sera envoyée dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si nous recevons votre demande le 28 mars 2019 ou après cette date, mais avant la date de l'assemblée (ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement), alors la circulaire d'information de la direction vous sera envoyée dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de votre demande, mais vous pourriez ne pas la recevoir avant la date à laquelle vous devez retourner votre formulaire de procuration.

Vous pouvez également demander de recevoir un exemplaire de la circulaire d'information de la direction à compter de la date de l'assemblée pendant un délai de un an suivant la date du présent avis, auquel cas, nous vous l'enverrons dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.

BMO Investissements Inc. (le « gestionnaire »), en sa qualité de gestionnaire des fonds, recommande aux porteurs de titres des fonds en dissolution de voter POUR les fusions.

Le comité d'examen indépendant de chacun des fonds s'est penché sur les questions de conflit d'intérêts potentiel se rapportant à chacune des fusions proposées et a donné au gestionnaire sa recommandation favorable après avoir déterminé que les fusions proposées, si elles sont mises en œuvre, aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour chacun des fonds.

FAIT à Toronto le 4 mars 2019.

**Par ordre du conseil d'administration de
BMO Investissements Inc., en sa qualité de fiduciaire
et de gestionnaire des fonds en dissolution**

(signé) « Ben Iraya » _____

Ben Iraya
Secrétaire général



Fonds d'investissement

John Q Sample
123, Some Street
Anytown (ON) M4M 1M1

Retournez votre procuration

par courrier : dans l'enveloppe fournie

par télécopie : 1 888 496-1548

Vous pouvez également remplir votre formulaire de procuration en ligne au :

www.SecureOnlineVote.com

Numéro de contrôle : 177 000 000 000

**PROCURATION
À EXERCER AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES
DES PORTEURS DE TITRES DES FONDS SUIVANTS :**

**BMO FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS ÉCHELONNÉES
BMO PORTEFEUILLE FNB PLUS À REVENU FIXE
BMO PORTEFEUILLE FNB PLUS À REVENU ÉQUILIBRÉ**

(collectivement, les « fonds »)

**SOLICITÉE PAR BMO INVESTISSEMENTS INC.,
EN TANT QUE GESTIONNAIRE DES FONDS**

Le porteur de titres soussigné nommé par les présentes Nelson Avila ou, à défaut de celui-ci, Melissa Kelman, tous deux dirigeants de BMO Investissements Inc. ou, à défaut de l'un et de l'autre _____, comme son fondé de pouvoir, avec pouvoirs de substitution, pour assister en son nom aux **assemblées extraordinaires des porteurs de titres des fonds qui auront lieu le jeudi 4 avril 2019 à la FCP Gallery, 1 First Canadian Place, 100 King Street West, à Toronto (Ontario) M5X 1A9 à 14 h (heure de Toronto)**, et à toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, et pour y exercer en son nom les droits de vote rattachés à ses titres et y agir en son nom. Le soussigné révoque par les présentes toute procuration qu'il aurait donnée antérieurement pour les assemblées extraordinaires. Les porteurs de titres ne sont en droit de voter que sur les propositions concernant les séries des fonds dont ils détiennent des titres. Le porteur de titres soussigné donne les directives de vote expresses suivantes à son fondé de pouvoir :

Veillez ne noircir complètement qu'un cercle par rangée à l'encre noire ou bleue

La résolution visant l'approbation de la fusion par absorption du Fonds d'obligations de sociétés échelonnées BMO par le Fonds d'obligations de base BMO (résolution énoncée à l'annexe A de la circulaire d'information de la direction datée du 4 mars 2019).

série F du Fonds d'obligations de sociétés échelonnées BMO

Titres: 5000

 POUR CONTRE

107587

**série Conseiller, série A, série D et série I du Fonds d'obligations de sociétés échelonnées BMO**

Titres: 5000

 POUR CONTRE

107587



La résolution visant l'approbation de la fusion par absorption du Portefeuille FNB plus à revenu fixe BMO par le Portefeuille FNB à revenu fixe BMO (résolution énoncée à l'annexe A de la circulaire d'information de la direction datée du 4 mars 2019).

Portefeuille FNB plus à revenu fixe BMO

Titres: 5000

 POUR CONTRE

107587





Les résolutions visant l'approbation de la fusion par absorption du Portefeuille FNB plus à revenu équilibré BMO par le Portefeuille FNB équilibré BMO (résolutions énoncées à l'annexe A de la circulaire d'information de la direction datée du 4 mars 2019).

Portefeuille FNB plus à revenu équilibré BMO

Titres: 5000

POUR

CONTRE

107587



Les droits de vote rattachés aux titres représentés par la présente procuration doivent être exercés conformément aux directives données dans la procuration. Si un fondé de pouvoir reçoit une procuration signée de la part d'un porteur de titres mais que celle-ci ne contient aucune directive de vote quant à la proposition ci-dessus s'appliquant au porteur de titres, le fondé de pouvoir devra exercer les droits de vote « pour » la proposition. La présente procuration confère également aux fondés de pouvoir le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de toute modification apportée aux propositions ci-dessus et à l'égard d'autres questions pouvant être soumises à une assemblée ou à une reprise d'une assemblée en cas d'ajournement.

DATÉ DU

J	J	M	M	A	A
---	---	---	---	---	---

SIGNATURE

Nom du porteur de titres
(en caractères d'imprimerie)

INSTRUCTIONS:

- Les porteurs de titres ont le droit de voter à l'assemblée en personne ou par procuration.** Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée, veuillez remplir et dater la procuration et signer votre nom exactement comme il figure au verso, et retourner la procuration dans l'enveloppe ci-jointe prévue à cette fin au 94, Scarsdale Road, Toronto (Ontario) M3B 2R7. Il vous est également possible de transmettre par télécopieur au 1 888 496-1548 toutes les pages de la procuration signée ou d'exercer les droits de vote rattachés aux titres représentés par la présente procuration en ligne sur le site Web www.SecureOnlineVote.com. Si le porteur de titres est une société, la procuration doit être signée par un dirigeant ou un fondé de pouvoir dûment autorisé de la société. Si la procuration est signée par un fondé de pouvoir de la société, le document l'autorisant à agir au nom du porteur de titres doit accompagner la procuration.
- Chaque porteur de titres a le droit de désigner, pour le représenter à l'assemblée, une personne autre que celles qui sont nommées ci-dessus.** Il peut exercer ce droit en biffant le nom des personnes nommées ci-dessus et en inscrivant à l'endroit prévu le nom de la personne qu'il désigne, qui n'a pas à être porteur de titres.
- Si deux personnes ou plus détiennent ensemble un même titre d'un fonds, l'une quelconque de celles-ci qui assiste à l'assemblée ou y est représentée par procuration peut, en l'absence de l'autre ou des autres, exercer le droit de vote rattaché au titre. Toutefois, si deux personnes ou plus détenant un même titre assistent à l'assemblée ou y sont représentées par procuration, elles doivent exercer ensemble le droit de vote rattaché au titre.
- Pour être valide, la présente procuration doit être signée et retournée dans l'enveloppe-réponse ci-jointe de façon à être reçue au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de l'assemblée ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, ou remise au président de l'assemblée avant le début de l'assemblée ou d'une reprise en cas d'ajournement. Les droits de vote exercés en ligne à www.SecureOnlineVote.com doivent être reçus avant la date limite de remise des procurations indiquée dans la circulaire d'information de la direction datée du 4 mars 2019.
- De plus amples renseignements sur l'utilisation de la procuration et sur les assemblées extraordinaires des porteurs de titres des fonds sont donnés dans la circulaire d'information de la direction datée du 4 mars 2019.
- Si la procuration n'est pas datée à l'endroit prévu, elle sera réputée porter la date du 3 avril 2019.